

Plan stratégique 2015-2018

Conseil supérieur de l'éducation





TABLE DES MATIÈRES

2
3
3
3
5
6
7
8
11
12

Pour obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation, composez le 418 643-3850 ou consultez le site Web : www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN 978-2-550-74039-1 (version imprimée) ISBN 978-2-550-74040-7 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

Toute demande de reproduction doit être faite au Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit de la rédaction épicène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

★ Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres recyclées postconsommation.

PRÉSENTATION

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme public créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, par une loi spécifique et au terme des travaux de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, soit la commission Parent.

Cette dernière recommandait en effet la création d'un conseil supérieur pour «agir auprès du ministre à titre consultatif», une sorte de commission d'enquête permanente à laquelle «reviendrait surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme».

Depuis 50 ans, le Conseil accomplit sa fonction première qui consiste à conseiller le ou la ministre de l'Éducation sur toute question relative à l'éducation. Au fil des années, plusieurs changements ont marqué le système éducatif québécois ainsi que l'organisation des services éducatifs. Toutefois, au-delà de l'évolution des contextes sociopolitiques, du découpage des responsabilités et de l'offre de services en éducation, la mission du Conseil et la portée systémique de son mandat se sont maintenues.

Le Plan stratégique 2015-2018 s'inscrit dans la continuité des plans précédents tout en faisant état des enjeux actuels entourant l'exercice de la mission du Conseil. Il énonce cette mission et actualise les valeurs du Conseil de même que la vision du rôle qu'il joue dans le système d'éducation. Il présente les orientations qu'il privilégie pour jouer pleinement ce rôle de conseiller de l'État en matière d'éducation ainsi que les objectifs qu'il s'est fixés et les indicateurs qui permettront de témoigner de leur réalisation.

MISSION

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil est institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation, pour collaborer avec le ou la ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ou la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil informe ainsi le ou la ministre sur l'état et les besoins de l'éducation. Il lui propose, pour soutenir la prise de décision, une réflexion critique alimentée par la recherche, la consultation d'experts et d'acteurs de l'éducation et la délibération de ses membres. Il le ou la conseille également sur les changements à apporter dans le système d'éducation à long terme. Ce faisant, le Conseil assure à la population un certain droit de regard et un pouvoir d'influence sur les interventions de l'État en matière d'éducation.

Le Conseil accomplit sa mission par l'exercice de trois fonctions : politique, démocratique et éducative.

Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations au ou à la ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin de l'éclairer dans ses choix. Il propose une vision équilibrée et réaliste non seulement de ce qui est possible immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable à moyen et à long terme. Sa réflexion, qui s'appuie sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation, fournit un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes actuels ou émergents.

Par sa fonction démocratique, le Conseil favorise le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation : le personnel enseignant, les parents, les étudiants, le personnel de l'éducation ainsi que les autres acteurs intéressés. Au total, ce sont plus de 75 personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux et à la réflexion du Conseil et de ses instances. Cette fonction démocratique s'exerce aussi à travers les consultations que mène le Conseil auprès des différents acteurs de l'éducation.

Enfin, par sa fonction éducative, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation et des pistes d'action, qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes comme des institutions éducatives. Il se soucie particulièrement de partager le plus largement possible les résultats de sa réflexion avec les acteurs de l'éducation et la population en général, dans le but de contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi que de la société civile.

VISION

Le Conseil est un organisme consultatif reconnu pour sa rigueur, son expertise et son expérience. Il vise à proposer une vision globale et à long terme de l'éducation qui dépasse les intérêts particuliers et qui éclaire les décideurs dans le choix des orientations éducatives et le développement du système éducatif.

VALEURS

L'action du Conseil tend vers l'amélioration de la qualité de l'éducation, son accessibilité pour toutes et tous à la grandeur du territoire et la réussite du plus grand nombre, en recherchant le bien commun et la justice sociale dans le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique.

Dans son fonctionnement, le Conseil adhère à des valeurs de représentativité et d'engagement citoyen de ses membres ainsi que de respect des personnes. Il agit avec rigueur intellectuelle et indépendance, valorise l'expertise professionnelle et veille à la qualité de ses publications et de ses interventions.

En outre, par sa mission, ses fonctions, son enracinement dans le milieu et son mode de fonctionnement, le Conseil s'inscrit dans l'esprit de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Ainsi, l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociales, la participation et l'engagement, la subsidiarité et la protection du patrimoine culturel sont parmi les principes de développement durable qui s'incarnent dans la vision concertée qu'il propose dans ses avis et ses orientations.

CONTEXTE EXTERNE

Au Québec, les 50 dernières années ont été marquées par deux grands cycles de politiques éducatives. Le premier cycle a été axé sur la construction d'un système public d'éducation, de la maternelle à l'université, accessible et gratuit jusqu'au collégial inclusivement. Ce cycle, qui comprend aussi les développements éducatifs qui ont eu lieu dans le champ de la formation des adultes et celui de la petite enfance, s'est poursuivi jusqu'aux années 1980. Il s'agissait de démocratiser l'accès à l'éducation et à la culture, d'assurer l'égalité des chances pour toutes et tous et de permettre à chacune et à chacun de développer ses capacités et de contribuer au développement social, économique ou culturel du Québec.

Le second cycle, concomitant avec le premier et apparu dans les années 1980, occupe encore aujourd'hui l'avant-scène: il est consacré à la «qualité» de l'éducation et à la réussite du plus grand nombre. La lutte contre le décrochage scolaire y est emblématique. L'évaluation y occupe davantage de place, celle des élèves et de leurs apprentissages, celle des membres du personnel et des établissements. Ce cycle s'appuie sur des données de recherche probantes qu'on entend incorporer à la prise de décision et à la rationalisation de la gestion et de l'enseignement. La recherche de la qualité s'accompagne d'une quête d'imputabilité pour les acteurs concernés, d'efficience pour le fonctionnement des établissements scolaires et de satisfaction pour les usagers.

Les valeurs qui légitiment ce second cycle de politiques éducatives sont celles véhiculées par le discours axé sur l'économie du savoir et la formation tout au long de la vie. Ce discours s'inscrit dans une vision mondialisée de l'éducation, notamment à l'enseignement postsecondaire, et propose que l'éducation assure aux jeunes et aux adultes le développement des connaissances et des compétences nécessaires à une insertion réussie dans l'économie et la culture de la modernité avancée. Le second cycle est axé sur la demande de formation et la réponse à celle-ci, alors que le premier cycle visait surtout à assurer l'offre de formation.

Pour certains, le second cycle remet en question, sous plusieurs aspects, les orientations, les modes de fonctionnement et les réalisations du premier. Il amène des changements, tant sur le plan des modes de gestion et des pratiques d'enseignement valorisées que sur celui des résultats escomptés. Cette rencontre de deux cultures est au centre de nombreux enjeux pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en éducation.

Si, sur le plan de l'accessibilité, de grands pas ont été franchis, l'éducation s'est aussi démocratisée dans sa gouverne : d'abord par la création du ministère de l'Éducation, puis par un partage des responsabilités entre plusieurs ministères ou organismes et les réseaux de l'éducation. Le système est ainsi objet de débats publics par l'intermédiaire de l'Assemblée nationale du Québec. L'élection des commissaires d'école a aussi évolué, tous les citoyens de 18 ans ou plus résidant sur le territoire d'une commission scolaire étant maintenant à la fois électeurs et éligibles pour devenir commissaires. Enfin, par la création des conseils d'établissement, les parents d'élèves et la communauté de l'école exercent dorénavant de plus grands pouvoirs au sein de celle-ci. Un nombre plus important d'acteurs contribuent aujourd'hui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques éducatives.

Au Québec comme ailleurs, l'éducation constitue l'objet d'une constante préoccupation de la part des pouvoirs publics ainsi que des citoyens. Aussi une certaine concurrence, à la fois intellectuelle et politique, règne-t-elle dans le champ de la construction des politiques publiques en éducation. Si, dans les années 1960 et au cours des premières décennies de son existence, le Conseil, en tant que lieu de réflexion et d'élaboration de propositions sur l'éducation, occupait à peu près seul l'avant-scène, aujourd'hui, un plus grand nombre d'organismes rivalisent avec lui sur le marché des idées éducatives pour obtenir l'attention des décideurs.

Sur le plan de la démocratisation culturelle, plusieurs développements doivent être soulignés: la déconfessionnalisation et la laïcisation du système éducatif, la francisation des immigrants et la prise en compte de la diversité ethnoculturelle croissante de notre société, le souci de développer une citoyenneté démocratique et pluraliste,

une pédagogie moins autoritaire, la reconnaissance de la diversité des élèves et des étudiants ainsi que la valorisation de leur participation à l'apprentissage, la cohabitation des cultures humaniste et technique au sein des collèges et les efforts déployés pour aménager des parcours différenciés, notamment à la formation des jeunes et à la formation des adultes.

Bref, sur ces trois plans de la démocratisation de l'accès, de la gouverne et de la culture, le système éducatif d'aujourd'hui ressemble fort peu, dans ses orientations comme dans son fonctionnement, à celui des années 1950.

D'autres facteurs structurants influencent l'évolution du système éducatif. Ainsi, la configuration démographique marquée par la diminution du poids des jeunes dans la pyramide des âges, à l'exception de la population autochtone, et la répartition de la population sur le territoire amène des disparités régionales. Aujourd'hui, pour cause de déficit démographique ou d'exode des jeunes vers les grands centres urbains, l'offre de programmes des collèges situés en région est en péril. Il en est de même pour des écoles primaires et secondaires situées en milieu éloigné et aux populations d'élèves de plus en plus réduites. En parallèle, des universités délocalisent certains programmes en les offrant à l'extérieur de leur campus.

De même, la recherche, l'innovation et le développement continu des connaissances sont au cœur de stratégies visant à favoriser le développement économique et social du Québec, et ont des conséquences importantes sur l'enseignement postsecondaire.

Par ailleurs, l'évolution des technologies de l'information et de la communication ainsi que l'arrivée du Web 2.0 ajoutent de nouvelles dimensions à la participation démocratique, modifient le rapport au savoir, remettent en question les modèles de formation ou d'apprentissage et redessinent les frontières régionales ou nationales des établissements d'enseignement.

Ce contexte est porteur de changements pour le système éducatif et ces changements ne peuvent se réaliser sans la participation volontaire et active des nombreux acteurs sociaux et partenaires

de l'éducation. Le Conseil, par son indépendance et l'originalité de sa contribution (lecture citoyenne, vision systémique à moyen ou à long terme), est ainsi appelé à jouer un rôle important, sinon essentiel, aujourd'hui comme organisation consultative qui propose au ou à la ministre et au gouvernement des orientations et formule des recommandations sur les politiques en matière d'éducation.

Plus généralement doivent aussi être considérés les facteurs suivants: la conjoncture actuelle, entre autres marquée par les crises financières; l'endettement des gouvernements; la compétitivité mondiale plus forte et la confiance moins grande à l'égard des gouvernements et de leur capacité à gérer pour le mieux-être de la collectivité. Ce contexte appelle à une plus grande transparence, à une imputabilité accrue pour les administrations publiques et à une reddition de comptes sur la performance des ministères et des organismes. Ainsi, à titre d'organisme gouvernemental, le Conseil a à respecter de nouvelles obligations et à mettre en œuvre les mesures destinées à assurer la gestion optimale de ses ressources humaines, financières et informationnelles.

CONTEXTE INTERNE

La table du Conseil compte 22 membres, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus 4 ans, renouvelable une fois de manière consécutive. Ce sont des citoyennes et des citoyens intéressés par l'éducation, qui occupent différentes fonctions dans le milieu de l'éducation ou qui sont issus des diverses composantes de la société québécoise.

Sur des questions relatives à un ordre ou à un secteur d'enseignement ou encore à l'état et aux besoins de l'éducation, la table du Conseil confie à l'une de ses commissions, au Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation ou à des comités ad hoc chargés de traiter de questions particulières le mandat de proposer des orientations ou de formuler des recommandations à l'intention du ou de la ministre

La table du Conseil nomme les membres de ces instances au terme d'un processus qui repose sur la consultation et les recommandations des principaux organismes éducatifs et de la société civile, et qui s'appuie sur les principes de diversité, d'inclusion et de représentativité. Ses membres, qui siègent à titre personnel, doivent faire preuve d'impartialité et adhérer à un code de déontologie et d'éthique.

Ces instances qui constituent des lieux d'ancrage dans le milieu favorisent à la fois le maintien et le renouvellement de la vision à moyen et à long terme du système d'éducation:

- Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation;
- Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire;
- Commission de l'enseignement secondaire;
- Commission de l'enseignement collégial;
- Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
- Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

De plus, pour remplir son mandat, le Conseil compte sur l'engagement et la compétence du personnel de sa permanence. Cette équipe est responsable de la coordination et de la production de l'ensemble des avis et des rapports du Conseil. Elle comprend le secrétariat général, qui encadre les personnes affectées à la coordination des commissions et des comités, soit celles qui voient à l'élaboration des avis et des rapports, la Direction des études et de la recherche, dont le personnel remplit différents mandats de recherche pour l'ensemble des activités du Conseil, et la Direction de l'administration et des communications, qui regroupe le personnel du centre de documentation ainsi que les personnes affectées aux fonctions d'administration et de communication, y compris le développement et le soutien informatiques.

Dans un contexte budgétaire difficile et étant donné la diminution des effectifs de la permanence, l'amélioration continue des processus de travail et de diffusion des productions constitue un défi constant pour le Conseil, qui doit maintenir la qualité de sa performance de même que la continuité et la cohésion des activités de son personnel. Le Conseil assure une gestion saine et rigoureuse des ressources qui lui sont allouées tout en demeurant déterminé à répondre aux attentes du ou de la ministre et de l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Les activités liées à la mission du Conseil sont modulées selon la nature, l'ampleur, la portée et la fréquence de ses productions et activités institutionnelles. Certaines productions et activités sont récurrentes: le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, publié tous les deux ans, le renouvellement annuel d'une partie des membres des instances, les réunions du Conseil, etc. D'autres ont une fréquence moins prévisible, par exemple la production d'avis à la demande du ou de la ministre, dont les délais d'élaboration varient de guelques semaines à plus d'un an et dont l'occurrence a été plus marquée au cours des dernières années. Les avis d'initiative du Conseil s'élaborent sur une période de 18 à 24 mois. Cela entraîne des périodes intenses de recherches, de consultations, de délibérations au Conseil et au sein de ses instances, de diffusion et de communication. De plus, une riqueur dans les choix à opérer et une souplesse dans l'organisation et la planification des différentes activités sont nécessaires.

ENJEUX ET ORIENTATIONS

Le Conseil joue un rôle stratégique de premier plan quant à la vision de l'éducation au Québec. À ce titre, il doit demeurer le point de rencontre entre la recherche, les parties prenantes de l'éducation, les responsables politiques et la société. Il doit aussi être un lieu où se diffusent des idées nouvelles et où se construisent des perspectives d'avenir sur l'éducation et la formation. La réflexion des membres du Conseil contribue à définir les priorités et à construire progressivement les politiques d'éducation et de formation de demain.

La légitimité et la crédibilité du Conseil reposent notamment sur sa distance critique et la qualité de ses analyses, lesquelles soutiennent ses orientations et ses recommandations, et ce, dans une perspective systémique, prospective et novatrice. De plus, ses analyses s'appuient sur sa capacité à considérer les préoccupations des citoyens et sur la participation démocratique, informée et délibérative de ses membres.

En fonction de son analyse du contexte et dans le respect des responsabilités dévolues aux organisations gouvernementales québécoises, le Conseil est appelé à faire des choix judicieux dans la gestion des ressources qui lui sont allouées pour être en mesure d'éclairer adéquatement les décideurs et les acteurs du milieu de l'éducation.

Pour 2015-2018, le Conseil dégage deux principaux enjeux et trois orientations. Chacune de ces orientations comporte des axes d'intervention auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultats.

PAGE 6 PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

TABLEAU SYNTHÈSE

ENJEU 1

Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement

Orientation 1

Conseiller le ou la ministre et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif par le rayonnement de la pensée du Conseil.

AXF · RÔLE CONSEIL

Objectif 1

Éclairer la prise de décision et proposer au ou à la ministre ainsi qu'aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois.

Indicateur : Nature et nombre des publications diffusées

Cible: Au moins deux publications par année

AXF · NOTORIÉTÉ

Objectif 2

Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation.

- Nombre d'activités publiques tenues à l'initiative du Conseil
- Nombre d'activités publiques auxquelles participe le Conseil
- Résultat de l'analyse d'audience Web
- Nombre d'activités tenues pour souligner les 50 ans du Conseil

AXE: RAYONNEMENT DE LA PENSÉE

Objectif 3

Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

Indicateurs:

- Résultats de l'analyse de la couverture médiatique en tenant compte de la nature du thème traité, des acteurs de l'éducation concernés ainsi que des milieux intéressés
- Analyse des résultats des activités de diffusion (nombre de référencements, nombre de demandes et de téléchargements de documents, nombre de visiteurs du site Web, etc.)
- Nombre de demandes de présentation d'avis

Orientation 2

Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats.

AXE: EXPERTISE DE HAUT NIVEAU

Objectif 4

Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation.

Indicateurs

- En 2015-2016, élaboration d'un portrait des expertises actuelles et requises ainsi que d'un plan des besoins de formation et des effectifs
- Nombre d'activités d'actualisation et de transmission des savoirs interne et externe
- Pertinence des collaborations établies avec des partenaires externes dans les domaines de l'éducation et de la recherche
- Nombre de processus et d'outils de travail révisés

Cible: Une révision associée au mode de travail et une révision associée à la diffusion des productions

ENJEU 2

Une participation représentative et inclusive

Orientation 3

Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et des valeurs.

AXE: QUALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Objectif 5

Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances.

Indicateur : Initiatives et résultats pour l'accueil et l'information des nouveaux membres

Cible: 100 % des nouveaux membres joints

AXE: MÉCANISMES DE CONSULTATION

Objectif 6

Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil.

Indicateur: Évaluation de la pertinence des modes de consultation utilisés

Cible: Évaluation d'au moins deux activités de consultation

ENJEU 1

Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement

ORIENTATION 1: Conseiller le ou la ministre et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif et par le rayonnement de la pensée du Conseil

Le Conseil constitue un organisme consultatif unique tant par sa mission que par ses modes de fonctionnement particuliers, qui allient expertise, expérience et participation délibérative. Les champs de réflexion et d'intervention du Conseil sont vastes, et son expertise doit être polyvalente et diversifiée. Compte tenu des ressources limitées dont il dispose, des pratiques efficaces et efficientes doivent être favorisées.

L'autonomie du Conseil, son impartialité, la rigueur de ses processus et la qualité de ses productions sont autant d'éléments qu'il importe de préserver et de faire connaître à l'ensemble de la population. Un souci constant doit être accordé à la diffusion des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il achemine au gouvernement. Le Conseil doit donc s'assurer de recourir à des moyens de communication et de diffusion efficaces afin de favoriser le rayonnement de sa pensée et de rejoindre toutes les parties prenantes intéressées par chacun des thèmes traités.

Les productions du Conseil doivent correspondre à la diversité des visées éducatives et tenir compte de la complexité des enjeux soulevés pour l'amélioration de l'éducation.

Le Conseil doit s'assurer que ses avis et rapports soient produits en temps opportun, bien documentés, clairs et pertinents. Pour être en mesure de contribuer à améliorer la capacité du gouvernement à résoudre efficacement les problèmes actuels, à reconnaître ceux qui émergent et à assurer un certain degré de compréhension et de soutien des acteurs et des citoyens, il doit:

- adopter à la fois une approche systémique et sectorielle;
- départager les tendances et les effets passagers de ceux qui sont permanents;
- proposer des innovations tout en se souciant de leur caractère réalisable pour les acteurs concernés;
- prendre en compte les cycles de politiques publiques.

Selon les ordres ou secteurs d'enseignement concernés, certains thèmes de portée plus générale auront un impact sur un très grand nombre d'acteurs, tandis que d'autres, plus spécialisés, s'adresseront à un public plus restreint. Le Conseil doit donc adapter la mesure des résultats de ses actions en matière de communication et de diffusion en tenant compte de chacun des thèmes analysés et du nombre d'acteurs directement concernés.

Ainsi, au cours de cet exercice, le Conseil continuera de porter une attention toute particulière à la qualité de son site Web et examinera la pertinence d'un plus grand recours aux réseaux sociaux émergents. De plus, il s'assurera du maintien de la qualité linguistique de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, son site Web ou ses communications téléphoniques. À cet égard, le Conseil adoptera sa propre politique linguistique et la rendra publique sur son site Web.

AXE: RÔLE CONSEIL

OBJECTIF 1: Éclairer la prise de décision et proposer au ou à la ministre ainsi qu'aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois

INDICATEUR

Nature et nombre des publications diffusées.

□ Cible : Au moins deux publications par année.

AXE: NOTORIÉTÉ

OBJECTIF 2: Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation

INDICATEURS

- Nombre d'activités publiques tenues à l'initiative du Conseil
- Nombre d'activités publiques auxquelles participe le Conseil
- Résultat de l'analyse d'audience Web
- Nombre d'activités tenues pour souligner les 50 ans du Conseil

AXE: RAYONNEMENT DE LA PENSÉE

OBJECTIF 3: Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population

INDICATEURS

- Résultats de l'analyse de la couverture médiatique en tenant compte de la nature du thème traité, des acteurs de l'éducation concernés ainsi que des milieux intéressés
- Analyse des résultats des activités de diffusion
 (nombre de référencements, nombre de demandes et de téléchargements de documents, nombre de visiteurs du site Web, etc.)
- Nombre de demandes de présentation d'avis

ORIENTATION 2: Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats

La qualité des travaux effectués repose sur une organisation du travail souple et une expertise polyvalente et diversifiée, laquelle est enrichie par des collaborations pertinentes. Parmi celles-ci, la collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui met à la disposition du Conseil l'information, la documentation ou les données qu'il détient, revêt un caractère essentiel pour les travaux du Conseil. S'ajoutent les réseaux de l'éducation et les organismes socioéconomiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion du Conseil à un moment ou à un autre du processus d'élaboration de ses avis ou de ses rapports, ainsi que les lieux de recherche et de transfert en éducation.

Au cours de cet exercice, le Conseil portera une attention particulière à la gestion prévisionnelle de son effectif, à ses besoins de formation et au partage de l'expertise à l'interne. De plus, il continuera de travailler étroitement avec ses collaborateurs et veillera à développer de nouveaux partenariats pertinents pour l'accomplissement de sa mission. Enfin, il poursuivra l'amélioration continue de ses processus et outils de travail de façon que cette expertise soit mise à contribution de manière efficiente pour la réalisation des mandats qui lui sont confiés. Pour ce faire, il pourra s'appuyer sur les bilans dressés au terme de certains travaux.

AXE: EXPERTISE DE HAUT NIVEAU

OBJECTIF 4: Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation

INDICATEURS

- En 2015-2016, élaboration d'un portrait des expertises actuelles et requises ainsi que d'un plan des besoins de formation et des effectifs
- Nombre d'activités d'actualisation et de transmission des savoirs interne et externe
- Pertinence des collaborations établies avec des partenaires externes dans les domaines de l'éducation et de la recherche
- Nombre de processus et d'outils de travail révisés
 - □ Cible: Une révision associée au mode de travail et une révision associée à la diffusion des productions

PAGE 10 PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

ENJEU 2 Une participation représentative et inclusive

ORIENTATION 3: Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et de valeurs

En vertu de la loi constitutive du Conseil, les membres de la table du Conseil sont nommés par le gouvernement après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. La table du Conseil se veut ainsi le reflet de la société québécoise, qui évolue sur le plan de la composition et des valeurs. Elle doit donc faire place à une diversité de savoirs d'expérience.

Pour la nomination des membres de ses différentes instances, la table du Conseil, en vertu de son règlement de régie interne, s'appuie sur le même principe. Aussi mène-t-elle annuellement un appel de candidatures auprès de plus d'une centaine de regroupements et d'organismes.

Le fait d'intégrer une plus grande variété d'acteurs dans le processus consultatif et démocratique permet de prendre en compte de nouvelles valeurs et approches. Au cours de la période couverte par ce plan stratégique, le Conseil continuera d'associer les acteurs du milieu éducatif et de la société civile à ses travaux et d'être à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations.

AXE: QUALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

OBJECTIF 5: Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances

INDICATEUR

- Initiatives et résultats pour l'accueil et l'information des nouveaux membres
 - □ Cible: 100 % des nouveaux membres joints

AXE: MÉCANISMES DE CONSULTATION

OBJECTIF 6: Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil

INDICATEUR

- Évaluation de la pertinence des modes de consultation utilisés
 - □ Cible : Évaluation d'au moins deux activités de consultation

ANNFXF

Membres du Conseil supérieur de l'éducation

PRÉSIDENT

Claude LESSARD

MEMBRES

Kelly BELLONY

Coordonnateur à l'organisation des réseaux Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Christian BLANCHETTE

Doyen

Faculté de l'éducation permanente

Université de Montréal

Sophie BOUCHARD

Directrice

École primaire-secondaire Le Bois-Vivant

Commission scolaire René-Lévesque

Hélène BOUCHER

Directrice

Services éducatifs

Éducation des adultes et formation professionnelle

Commission scolaire des Navigateurs

Bonny Ann CAMERON

Enseignante d'anglais et conseillère pédagogique

Commission scolaire de la Capitale

Jean-Marc CHOUINARD

Vice-président

Fondation Lucie et André Chagnon

Nathalie DIONNE

Enseignante

École secondaire des Vieux-Moulins

Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Richard FILION

Directeur général

Collège Dawson

Michelle FOURNIER

Directrice générale

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Isabelle GONTHIER

Directrice

École primaire du Ruisselet

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Claire LAPOINTE

Professeure et directrice

Département des fondements et pratiques en éducation

Université Laval

Carole LAVALLÉE

Directrice des études

Cégep de Saint-Laurent

Édouard MALENFANT

Directeur général

Externat Saint-Jean-Eudes

Janet MARK

Coordonnatrice des dossiers autochtones

Service de la formation continue

Campus de Val-d'Or

Université du Québec en Abitibi-Témiscaminque

Louise MILLETTE

Professeure agrégée

Département des génies civil, géologique et des mines

École Polytechnique de Montréal

Christian MUCKLE

Directeur général (à la retraite)

Cégep de Trois-Rivières

Joanne TEASDALE

Enseignante

Commission scolaire de Montréal

Amine TEHAMI

Consultant international en éducation

MEMBRES ADJOINTS D'OFFICE

Pierre BOUTET

Sous-ministre adjoint

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Lucie BOUCHARD

